

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 09/12/2024 à 20h00.**

Nbr de Membres : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 03/12/2024

Date Affichage : 03/12/2024

Présents : Mrs Paterne, Freuslon, Lamy,
et Mmes Bruand, Dupont, Gérard, Daubias et Saison.

Présents = 8

Pouvoirs : Mr Furcy a donné pouvoir à Mme Dupont, Mr Riach a donné pouvoir à Mme Saison et Mme Rocheteau a donné pouvoir à Mr Paterne.

Pouvoirs = 3

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2024 : Aucune observation.

Objet : Location terres.

Délibération n°091224-01

Mr le Maire rappelle que par délibération du 15/09/2021, la commune acceptait le don de parcelles de Mme Froger pour une contenance totale de 13ha 94a 31ca.

Mr le Maire propose que ces terres soient louées, une priorité est donnée aux agriculteurs ayant le siège social sur la commune. Mr le Maire a rencontré deux agriculteurs de Bouessay, Mr Freuslon et Mr Carbonel le 3 décembre dernier, ils proposent à la commune le droit d'autorisation d'exploiter.

Mr le Maire interroge le conseil municipal pour savoir si la commune accepte de donner le droit de demander l'autorisation d'exploiter à :

- Mme Carbonel Suzanne ; Le champ du bois à Bouessay - n°siret : 80111555100013
- Mr Freuslon Christophe ; La grande mare à Bouessay - n°siret : 40789528300015

Mr le Maire présente l'arrêté du 23 septembre 2024 permettant de fixer les minima et les maxima afin de fixer le prix du fermage annuel. Mr le Maire explique que ces terres rentrent dans la qualité de catégorie n°5, soit : mauvaise terre, maigre, impropre à la culture, utilisable une partie de l'année pour le pâturage des animaux, avec une valeur locative des terres comprise entre 116.37€ net et 139.64€ net à l'hectare.

- Mr le Maire propose de fixer la location des terres entre la valeur minimum et maximum soit 125€ net à l'hectare.

Mr Freuslon ne prenant pas part au vote, il sort de la salle du conseil,

Après échange et avoir fait un tour de table et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, soit 10 voix pour, :

- De donner le droit aux deux agriculteurs de demandeur l'autorisation d'exploiter à :
- Mme Carbonel Suzanne ; Le champ du bois 53290 Bouessay
n°siret : 80111555100013
- Mr Freuslon Christophe ; La grande mare 53290 Bouessay
n°siret : 40789528300015
- De fixer le prix de location des terres pour une contenance totale de 13ha 94a 31ca.
à 116,37€ net, soit le prix minimum de la valeur locative à l'hectare par an.
Les valeurs sont actualisées tous les ans par arrêté préfectoral en fonction de la variation de
l'indice national des fermages.

AFFAIRES DIVERSES :

- DPU : 1 dossier présenté ; la commune ne préempte pas.
- Un gouter de Noël est offert par la municipalité aux enfants le **vendredi 20/12/2024 l'après-midi.**
- Rappel date des **Vœux 2025 : Vendredi 24/01/2025 à 20h00** salle communale.
- Arbres naissance : continuité pour 2025.
- Animation pour les aînés de 70 ans et plus : Mr le maire demande au conseil si une continuité est souhaitée pour l'année 2025, à 9 voix pour et deux contres, la date du 08/02/2025 est arrêtée selon la disponibilité des animateurs.
- Distribution du bulletin les 14 et 15 décembre.
- Mr Lamy informe le conseil qu'une nouvelle association a été créée « Une escale en Pays Sabolien », elle vient en aide et accompagne les victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 20/01/2025 à 20h00

Questions :

- Mr Freuslon demande si le panneau stop provisoire installé rue de Souvigné doit devenir définitif ? le conseil municipal est favorable à une installation définitive du panneau.

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE **Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND**